



Lille, le 25 juin 2013

Communiqué de presse

L'ETAT MOBILISE POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU PENITENTIAIRE : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION CULTURE-JUSTICE



Dominique Bur, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, Alain Jégo, directeur interrégional des services pénitentiaires (DISP) Nord – Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Michèle Chaussurier, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse grand nord (DIPJJ) et Marie-Christiane de La Conté, directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) du Nord – Pas-de-Calais, ont signé ce jour la nouvelle **convention triennale Culture-Justice**.

Après plus de 10 années de politique commune en direction des personnes placées sous main de justice, le dispositif « Culture et Justice » a permis de soutenir de nombreuses actions dans le milieu pénitentiaire et d'accompagner ainsi la réinsertion sociale et l'ouverture aux pratiques artistiques et culturelles des personnes détenues. Le préfet a souligné « *l'importance de ce formidable outil d'insertion, d'inclusion sociale et professionnelle. La culture a donc toute sa place dans le milieu carcéral, en offrant ainsi à un public, éloigné de son accès, des modes d'expression privilégiés, des possibilités d'ouverture et de découverte, des moments de resocialisation ainsi que des espaces de liberté dans des lieux contraints* ».

A titre d'exemple, dans le cadre du projet « Le temps en chantier » lié à l'implantation du Louvre-Lens, 5 artistes ont été sélectionnés à la fin de l'année 2010 par la DRAC et la DISP, le musée du Louvre et le musée du Louvre-Lens pour intervenir dans 3 centres pénitentiaires de la région situés à Bapaume, Longuenesse, Maubeuge, ainsi qu'au sein de la maison d'arrêt de Valenciennes. Une exposition organisée par l'association Hors cadre, opérateur du programme, a ainsi rassemblé les œuvres de personnes détenues, illustrant bien la volonté de développer les pratiques artistiques en milieu pénitentiaire.

Cette convention, à laquelle la DIPJJ est désormais partie prenante, permettra de poursuivre le développement d'activités culturelles spécifiques dans les établissements pénitentiaires (comme l'action « Nos quartiers d'été » mise en place dans l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain) visant à toucher le plus grand nombre de détenus, de renforcer les liens entre les établissements culturels et pénitentiaires, leur participation aux manifestations culturelles nationales et locales, et la valorisation à l'extérieur des activités menées en milieu pénitentiaire.

Signée pour une durée de 3 ans, cette convention repose sur plusieurs axes visant à favoriser :

- l'accès à la lecture pour les mineurs et le développement de bibliothèques dans les établissements pénitentiaires,
- le développement de projets culturels inscrits dans un territoire communal ou intercommunal,
- la découverte des différents champs d'expression culturelle et artistiques,
- la participation à des ateliers de pratique artistique et culturelle en vue d'une insertion ou d'une production pour les mineurs.